

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse des administrateurs du district de Roc-Libre (Ardennes), transmettant deux états des ventes de biens nationaux, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse des administrateurs du district de Roc-Libre (Ardennes), transmettant deux états des ventes de biens nationaux, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 154;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22024_t1_0154_0000_6

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les maire et membres du conseil g^{al} permanent de la comm. de Reims, à la Conv.; Reims, 11 therm. II*] (2)

Citoyens représentants,

La valeur du soldat français fait triompher au dehors la République naissante, ses vertus civiles la consolideront, constitueront sa permanence, quoiqu'en disent les partisans corrompus du royalisme corrupteur.

Le 44^e régiment d'infanterie vient de faire dans nos murs un nouvel acte de vertu civique; ce régiment faisant partie de la brave armée qui soumit Charleroy, était chargé d'escorter sa garnison prisonnière de guerre : à son arrivée à Reims, nous avons fait aux soldats de la liberté l'accueil que méritaient leur courage, leur constance, et bientôt ils nous ont fait voir que la véritable bravoure est une vertu qui n'existe jamais seule dans l'âme d'un républicain; ils nous ont fait voir que le guerrier, intrépide sur le champ de bataille, porte un cœur compatissant quand il est rendu au sein de ses concitoyens. Ces généreux militaires ont distrait de leur solde la somme de 91 liv. 10 s. qu'ils ont déposée sur notre bureau pour le soulagement des pauvres de notre commune. Nous vous faisons passer le procès-verbal qui constate cet acte d'humanité; vous y verrez que les Français sont dignes de la République que vous avez fondée. Nous espérons que ce nouveau trait qui caractérise le soldat français sera livré par vous à la publicité qu'il mérite. S. et F. !

COUTIER MARION (*maire*) et 10 autres signatures.

Extrait des registres du conseil permanent de la commune de Reims.

Département de la Marne.

District de Reims.

Suite de la séance du 19 messidor an II, où étoient les citoyens Martin et Lebœuf, membres du conseil général de la commune.

A 8 heures du soir sont comparus les citoyens Jean-François-Alexis Barguier, Louis Coste et Joseph Salmon, tous trois sous-officiers au 44^e régiment d'infanterie, lesquels, au nom et de la part dudit régiment, ont déposé sur le bureau une somme de 91 liv. 10 s. destinée pour le soulagement des pauvres de la commune.

Le citoyen maire présent leur a témoigné, au nom du conseil général de la commune, la reconnaissance due à cet acte de générosité si digne des républicains : a été arrêté que communication en seroit donnée à tous les citoyens de cette commune dans l'assemblée qui doit avoir lieu demain décadi dans le temple de l'Être suprême; extrait en seroit envoyé à la Convention nationale et aussi à la société populaire de cette commune, pour lecture en

(1) P.V., XLIII, 260-261.

(2) C 313, pl. 1252, p. 22, 23. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl.^h).

être donné à la prochaine assemblée. Il a été de plus arrêté que dans la lettre d'envoy à la Convention nationale, il lui seroit fait invitation de communiquer cet acte de générosité au comité d'instruction publique pour être inséré dans le recueil des actions civiques (1).

64

Les administrateurs du district de Roc-Libre, département des Ardennes, font part à la Convention nationale que les biens nationaux et d'émigrés de ce district, quoique situés à une lieue et même demi-lieue du territoire étranger, s'y vendent avec le plus grand succès. Ils adressent 2 états des ventes des uns et des autres, qui ont été faites pendant le mois de messidor : d'où il résulte que des biens nationaux, estimés 73 866 liv., ont été vendus 193 330 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

65

La société populaire de Veretz, département d'Indre-et-Loire, félicite la Convention nationale sur ses travaux, sur son énergie. Elle l'invite à continuer de frapper sans ménagement les factieux et les conspirateurs et annonce qu'elle a envoyé à Tours 45 chemises et 234 liv. en assignats pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (3).

66

La société populaire de Provins, département de Seine-et-Marne, félicite la Convention nationale sur sa fermeté, sa constance et la sagesse de ses mesures; lui annonce qu'elle vient de célébrer les défaites, la fuite et la honte de nos féroces ennemis; que les actions héroïques et les noms glorieux de nos braves guerriers ont retenti dans ses chants d'allégresse, et invite la Convention, au nom du salut du peuple, à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Pour extrait : Coutier Marion (*maire*), Bauxier (*secrét.-greffier*).

(2) P.V., XLIII, 261. Bⁱⁿ, 1^{er} fruct.; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 539; mentionné par *Ann. patr.*, n° DXCIV; *J. Sablier*, n° 1503; *M.U.*, XLIII, 42.

(3) P.V., XLIII, 261. Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl.^h).

(4) P.V., XLIII, 261.